

■ partenariat

▶ N° Vert 0 800 08 88 08

Un n° vert facilite la création d'entreprise

Entreprendre dans les Ardennes met à votre disposition un réseau de compétences commun à la CCI et à la chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes, grâce à un numéro vert.

Le SIRET en ligne vous facilite la vie

Le SIRET, c'est le numéro d'immatriculation des entreprises. Il est délivré par l'Institut national de la statistique et des enquêtes économiques (Insee) de Champagne-Ardenne à l'issue de l'instruction d'un dossier de création d'entreprise. A Charleville-Mézières et à Sedan, le Centre de formalités des entreprises (CFE) de la CCI des Ardennes pourra désormais le communiquer immédiatement aux créateurs et repreneurs. Pour faciliter la démarche d'immatriculation au moment même du dépôt du dossier de création ou de reprise, le CFE est à présent connecté directement par Internet à l'Insee. Relation instantanée qui offre aux chefs d'entreprises un gain de temps très appréciable.

En 2005, la CCI des Ardennes a accueilli plus de 660 personnes, soit deux fois plus de candidats à la création ou à la reprise d'entreprises qu'en 2002.

L'an passé, parmi les 2 157 personnes qui, dans la région Champagne-Ardenne, ont pris contact avec le dispositif Entreprendre en France (information, formation, accompagnement, immatriculation et suivi), le tiers d'entre elles a été pris en charge par la CCI des Ardennes. Plus de 90% des stagiaires qui ont suivi à Sedan la formation de cinq jours ont conduit leur projet d'entreprise jusqu'à la création. Dans ce contexte dynamique et constant que le parcours des créateurs-repreneurs, artisans et commerçants est composé d'étapes identiques, les chambres consulaires ont décidé de mettre en place, dans le cadre du Contrat territorial, une action en faveur de la création reprise appelée "Entreprendre dans les Ardennes".

Ainsi, le 0 800 08 88 08 est désormais le numéro vert d'appel d'Entreprendre dans les Ardennes. A l'autre bout du

fil répondent immédiatement les agents d'un réseau de compétences constitué par les deux chambres consulaires

Ce numéro vert (donc gratuit) est une première étape dans le développement d'Entreprendre dans les Ardennes. Il sera communiqué en dehors du département afin de solliciter, dans le commerce et les services, des créateurs ou des repreneurs d'entreprises qui souhaiteraient s'installer dans les Ardennes. Six milles plaquettes de trois volets expliquant le dispositif Entreprendre dans les Ardennes auront été distribuées à bon escient au mois de juin à la presse régionale et aux acteurs économiques.

La deuxième étape les 13 et 14 octobre 2006 sera l'organisation par les chambres consulaires d'un forum de la création et de la reprise d'entreprises à la Porte des Flandres à Charleville-Mézières.